

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Référence
2026_49

Objet de la délibération
Réfection voirie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 31 août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien COUSOT, Maire.

PRÉSENTS : COUSOT Julien, WERNER Michel, BINET Gaëlle, CHENU Nathalie, CHENU Jean-Yves, LANDEMAINE Marie, BRAUN Elisa, SUZANNE Vincent, SOUCHET David

ABSENT EXCUSES : REYNES Sabine

ABSENT NON EXCUSES :

POUVOIRS : CHENU Nathalie (Pouvoir de Mme REYNES)

A été nommé(e) secrétaire : Gaëlle BINET

2026_49 – Réfection voirie

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une réfection de la voirie est envisagée dans l'ensemble de la commune.

L'objectif est de réaliser les travaux sur plusieurs exercices et de commencer dès le premier exercice par la Rue du Nord.

Le Maire rappelle qu'une démarche de mise en concurrence a été réalisée pour la réfection de certaines voiries déjà identifiées.

Le Maire demande la validation du conseil municipal pour réaliser les travaux d'un montant maximum de 30 000 € pour les trois zones identifiées (Rue du Nord, Rue des Lions et bergerie de Bouy).

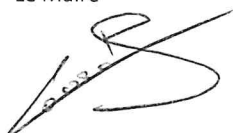
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de réfection pour un montant maximal de 30 000€ pour les trois zones évoquées,
- Autorise le maire à signer le devis le moins cher concernant les travaux de réfection de la première zone envisagée sur cet exercice (Rue du Nord),
- Dit que les crédits correspondants sont affectés au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/09/2026
Le Maire



Le secrétaire

